

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-206

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13153

Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 6 - Empl : 8

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par M. BIBINDA Bangu domicilié 7 rue du Port Garnier, appartement 221, bâtiment B - 44000 NANTES tendant à convertir la concession n° 12983 située dans le Cimetière Wilson pour une durée de 50 ans afin d'y conserver la sépulture individuelle de la personne désignée.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserver la sépulture individuelle indiquée une concession de **50 ans** à compter du **05 juillet 2021** de **2 mètres superficiels**.

ARTICLE 2 - Cette concession est accordée à titre de conversion de la concession de M. Bangu BIBINDA, accordée le 05 juillet 2021 prenant effet le 2 novembre 2022 et expirant le 04 juillet 2071, moyennant la somme totale de 626,70 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/138 du 2 novembre 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2022

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221213-DEC2022-206-AU
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022